

Peine capitale

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Oberle: Monsieur l'Orateur, avant que nous prenions une courte pause-repas, je parlais de la difficulté que j'éprouve à concilier notre façon de nous protéger contre des éléments subversifs venant de l'étranger et notre incapacité apparente de nous rendre compte qu'il faut protéger notre société contre les ferments de criminalité chez nous.

La motion dont nous discutons ce soir concerne le maintien de la peine capitale pour certains types de meurtre, soit le meurtre des gardiens de prison ou le meurtre de policiers ou d'agents des forces de l'ordre. J'aimerais étendre cet amendement pour comprendre au moins la trahison. Nous dépensons des millions de dollars par année pour équiper des forces armées dont l'efficacité est reconnue partout dans le monde où elles sont stationnées. Je suis incapable de comprendre pourquoi nous maintenons ce genre de garantie pour protéger notre société quand nous n'empêchons pas les gens de demander un visa de séjour pour venir au Canada et d'assassiner peut-être notre premier ministre ou nos premiers ministres provinciaux, les députés ou d'autres hommes publics.

Autrement dit, les gens pourraient se servir d'un visa de séjour pour venir au Canada et renverser le gouvernement. Si mes collègues de la Chambre des communes jugent bon d'adopter le bill et que nous réussissions à arrêter ces gens, la pire peine que nous puissions leur imposer serait de les emprisonner 25 ans. J'aimerais savoir qui emprisonnera qui. Tout le monde peut venir au Canada sans exception aucune et nous n'aurions aucun moyen de nous protéger contre leurs activités à moins que nous ne permettions à nos policiers de les descendre dans la rue.

Je suis certain qu'aucun de mes collègues n'est assez naïf pour croire que le gouvernement songe sérieusement à maintenir indéfiniment dans le Code criminel une disposition selon laquelle les personnes coupables d'un meurtre au premier degré seront emprisonnées pendant 25 ans. Cela serait certainement un châtement cruel et extraordinaire, surtout si on le compare aux peines imposées dans d'autres pays. A mon avis, une peine comme celle-là serait plus sévère que le châtement imposé même dans un pays comme la Russie à ceux qui attaquent le régime.

Un rapport récent de la Commission de réforme du droit du Canada propose que nous trouvions les moyens pour que les criminels puissent restituer et de payer les dommages causés aux victimes de leur crime. C'est ce qui se passe en Russie. Pour certains, ce régime est plus humain que le nôtre. Personne n'est assez naïf pour ne pas croire qu'après un, deux, trois ans au plus, le gouvernement reviendra à la Chambre des communes en disant: «Écoutez, il y a eu des

suicides en prison et il est impossible de conserver ces dispositions inhumaines dans nos lois; il nous faut revenir au bon vieux temps où celui qui était condamné pour crime pouvait être relâché après sept ou dix ans».

Les agents de l'ordre qui nous protègent contre les criminels de notre société sont humains, eux aussi. Le policier moyen de notre pays est prêt à s'interposer entre nous et le criminel; il est prêt à accepter ses fonctions et le danger qui les accompagne. Mais il réclame également une certaine protection, il demande qu'on respecte son travail et qu'on en reconnaisse la valeur. Si le bill est adopté et que ses amendements sont rejetés par nos collègues...

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. Il peut continuer avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

● (2010)

M. Oberle: Monsieur l'Orateur, je remercie mes collègues de leur courtoisie. Pas plus que quiconque je ne m'étonne qu'un bon nombre de membres de notre renommée police veuillent quitter leurs fonctions si le Parlement devait agir de manière à les démoraliser, eux sur qui nous comptons pour nous protéger contre les éléments subversifs. Ils pourraient également agir différemment dans des circonstances dangereuses.

D'une part, ils pourraient avoir recours aux instruments que nous leur donnons pour accomplir leur tâche efficacement, autrement dit, ils pourraient pointer leur arme un peu plus bas, ne pas tirer un coup d'avertissement et viser plutôt la personne qui les met en joue. D'autre part, ils pourraient montrer moins de zèle pour accomplir leur devoir et éviter à l'avenir les situations dangereuses. Évidemment, il ne faudrait pas s'étonner ensuite que les citoyens décident d'appliquer eux-mêmes la loi. C'est ce qu'on nous a dit quand nous avons parlé à nos électeurs de l'autre partie des mesures concernant l'ordre et la sécurité publics, c'est-à-dire le bill C-83. Je sais que la plupart de mes collègues ont été témoins de réactions semblables peut-être pas dans les grandes villes, mais dans les régions éloignées, les réactions sont vives et sans équivoque.

Peut-être que les gens n'affectionnent pas trop la société tolérante alors que nous pensons le contraire à Ottawa. Ils éprouvent un sentiment de crainte, le sentiment de devoir peut-être appliquer la loi eux-mêmes comme cela se faisait à l'époque de développement de ces régions éloignées alors que les pionniers devaient se défendre contre la nature et les intrus. Voilà ce que j'ai compris en m'entretenant avec les gens que je représente. Ils ont éprouvé ce sentiment d'insécurité, après avoir appelé la police pour les protéger contre des jeunes délinquents, par exemple, et avoir constaté que la loi n'avait pas la sévérité nécessaire pour faire face au genre de situation actuelle dont nous sommes responsables puisque la société est tolérante.